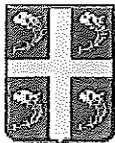


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil **quatorze** et le **dix-neuf décembre à dix-sept heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de **DOURBIES**, s'est réuni
dans la salle de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Mr **PETIT Georges**, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal le **11 décembre 2014**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10
Présents 09
Votants 09

Étaient présents : AZUARA Denise, BELOTTI Bruno, GOUNELLE
Arlette, POUGENQ Jean-Louis, POURTIER Jean-Pierre,
WOLFER Lionel, LAFON Roland, SARRAN Hervé, PETIT Georges

Absent excusé: CAPMAS Michel

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

L'attention de Monsieur le Maire a été attirée par le prix excessivement bas des
concessions du cimetière et de l'épuisement à court terme des concessions
disponibles.

Il a chargé Mr BELOTTI de :

- Faire le point sur le nombre de concessions disponibles
- Se renseigner sur les prix pratiqués par les communes du canton.

De cet examen, il ressort :

- a) Qu'il reste en tout et pour tout l'équivalent de 20 concessions à deux
places superposées,
- b) Que les prix pratiqués par les communes voisines sont beaucoup plus
élevés que ceux de Dourbies.

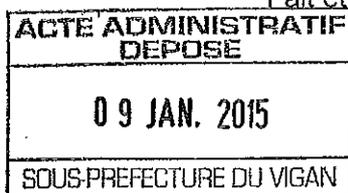
En conséquence, il est proposé :

- 1) De limiter la durée des concessions à 50 ans renouvelables,
- 2) De porter le prix de la concession à deux places superposées. (1.20m X
2.40m) à 300€,
- 3) De porter le prix de la concession à 4 places, 2 fois deux places
superposées (2.00m X 2.40m) à 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces propositions.
- Charge Monsieur le Maire de les appliquer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie le 19 décembre 2014

Le Maire
Georges PETIT

